



2024/

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**ARRÊTÉ N° 2024/202
du lundi 17 juin 2024
Portant retrait délégation de fonction à Monsieur Séverin YAPO
Conseiller délégué**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18, L 2122-20,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 7 mai 2021,

VU la délibération n°2021/103 en date du 7 mai 2021 relative à la fixation du nombre d'Adjointes,

VU la délibération n°2021/104 en date du 7 mai 2021 portant maintien des conseils de quartier et création de trois postes d'Adjointes de quartier,

VU la délibération n°2021/107 en date du 7 mai 2021 relative à la fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux, modifiée par délibération du Conseil municipal n°2023/330 en date du 22 novembre 2023,

VU l'arrêté n° 2023/319 en date du 12 octobre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Séverin YAPO, Conseiller délégué,

CONSIDÉRANT que le Maire peut mettre fin à tout moment aux délégations accordées, dans l'intérêt de service,

CONSIDÉRANT que le lien de confiance, nécessaire pour la bonne administration communale, a été rompu,

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le :

Publié le :

Notifié le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Hôtel de ville
Place de la Poste, 91120 Ris-Orangis
Téléphone : 01 69 30 00 00
Fax : 01 69 30 00 00
E-mail : ris-orangis@wanadoo.fr
Site web : www.ris-orangis.fr

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Les délégations données à Monsieur Séverin YAPO, Conseiller municipal délégué, en vertu de l'arrêté susvisé, sont retirées.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Madame le Comptable public, Responsable de la Trésorerie de Grigny,
- L'intéressé.

Fait à Ris-Orangis, le 17 juin 2024.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2024/

